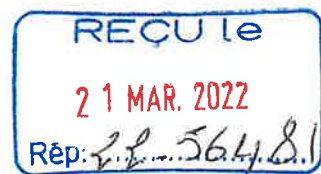


Le Premier Ministre



Paris, le 17 MARS 2022

Monsieur le Président,

Vous m'avez fait part de vos inquiétudes concernant l'arrêté de section du Conseil d'État du 20 novembre 2020 relatif aux modalités de financement et de mise à disposition des accompagnants des enfants en situation de handicap sur les temps de restauration et d'accueil périscolaire. Vous évoquez notamment l'impact financier et les difficultés organisationnelles d'une telle décision pour les collectivités territoriales.

J'ai pris connaissance avec une grande attention des problématiques que vous soulevez. Comme vous le savez, je tiens à vous assurer que le Gouvernement reste mobilisé jusqu'au bout pour une société toujours plus inclusive, avec comme objectif essentiel de ne laisser personne, ni aucune famille, sans prise en charge adaptée.

Aussi, votre correspondance a été transmise à Monsieur Jean-Michel BLANQUER, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, à Monsieur Joël GIRAUD, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, et à Madame Sophie CLUZEL, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées, afin qu'ils vous apportent toutes les informations que vous sollicitez sur ce dossier.

Je vous remercie de porter la teneur de ma réponse à la connaissance des cosignataires de votre lettre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'JC' or 'Jean Castex'.

Jean CASTEX

Monsieur David LISNARD
Président de l'Association des maires de France
et des présidents d'intercommunalité
41 quai d'Orsay
75007 PARIS